



SAINTE-TULLE VELO SPORTS

Siège social : Maison du Peuple, place Jules Guesde 04220 Sainte-Tulle
Association sportive loi 1901 déclarée sous le n° 0044004424
à la sous-préfecture de Forcalquier 04300 en date du 1^{er} février 2007
Publication au J.O le 24 février 2007 sous le n° 36 – 20070008

FICHE DE RENSEIGNEMENT COURSE du 28/06/2026

CLUB ORGANISATEUR : **STVS** - Sainte Tulle Vélo Sports

CORRESPONDANT : Alain BASSI tél : 06 82 67 53 29

Courriel : bassi.alain@orange.fr

DATE : Jeudi 08 mai 2025

LIEU : 04220 SAINTE TULLE

INTITULE DE LA COURSE : 16^{ème} GRAND PRIX CYCLISTE PIERRE ET LOUIS AVARELLO

CATEGORIES : 1 ☒ 2 ☒ 3 ☒ 4 ☒ féminine ☐ Hors Catégorie ☐

TYPE : Circuit de 2,5 km

PARTICULARITES – DIFFICULTES : plat

Engagements en ligne uniquement

Lien site CNS UFOLEP : https://www.ufolep-cyclisme.org/Site_Activites_Cyclistes

Ouvert à FFC et FSGT suivant règlement national UFOLEP

CATEGORIES	RETRAIT DES DOSSARDS	DEPART	NOMBRE DE TOURS	KMS
1 ^{ère} catégorie	14h30	15h30	32	80
2 ^{ème} catégorie	12h30	13h30	28	70
3 ^{ème} catégorie	09h30	10h30	24	60
4 ^{ème} catégorie	07h30	08h30	20	50

DOSSARDS – DEPART - ARRIVEE : ZA des Bastides blanches

RECOMPENSES : aux cinq premiers de chaque catégorie



SAINTE-TULLE VELO SPORTS

Siège social : Maison du Peuple, place Jules Guesde 04220 Sainte-Tulle
Association sportive loi 1901 déclarée sous le n° 0044004424
à la sous-préfecture de Forcalquier 04300 en date du 1^{er} février 2007
Publication au J.O le 24 février 2007 sous le n° 36 – 20070008

REGLEMENT COURSE CYCLISTE UFOLEP DU 28 JUIN 2026

Objet : Course cycliste U.F.O.L.E.P. « **16ème Grand Prix Avarello** »

Date : Jeudi 28 juin 2026 de 8h00 à 18h00.

Organisateur : STVS-Sainte Tulle Vélo Sports.

Responsable : Alain BASSI 80, avenue François Beraud 04220 STE TULLE.

Fédération de tutelle : Course organisée sous le couvert de la fédération U.F.O.L.E.P.

Comité départemental 04 - 9 chemin des Alpilles 04991 DIGNE LES BAINS

Compétiteurs : 4 épreuves ouvertes aux coureurs licenciés de la fédération U.F.O.L.E.P. Catégories 1-2-3-4.

Nombre de coureurs : 160 répartis sur les 4 épreuves.

Circuit : Il se situe dans la Z.A des Bastides Blanches. Les concurrents emprunteront l'avenue du Languedoc- l'avenue de la Côte d'Azur- l'avenue de Provence dans le sens des aiguilles d'une montre.

Distance : Circuit de 2,5 kms à effectuer Cat 1 : 32 fois - Cat 2 : 28 fois - Cat 3 : 24 fois - Cat 4 : 20 fois

Dossards : Ils seront placés au dos sur le côté gauche du maillot.

Sécurité : Elle sera assurée par :
- des signaleurs bénévoles du club cycliste qui, aidés par la police municipale, faciliteront le passage des coureurs à chaque carrefour.

- Association AFPS avec 4 agents diplômés et un véhicule qui stationnera au PC course située avenue du Languedoc.

Les concurrents s'engageront à respecter scrupuleusement le règlement UFOLEP ainsi que le code de la route. Il est rappelé que le port du casque est obligatoire.

Assurances : Pour l'organisateur par un contrat assurance à l'assureur de l'Ufolep national AXA

Pour les coureurs par leurs licences UFOLEP en responsabilité civile et individuelle accident.

Respect du règlement : Trois commissaires officiels désignés par la fédération UFOLEP seront chargés de faire respecter le présent règlement ainsi que celui de la fédération dont dépend la course.

Tour sur crevaillon : Ce bénéfice du tour sur crevaillon ne pourra être **accordé qu'une seule fois et avant les dix derniers kilomètres** de l'épreuve, sans aucune dérogation possible.

Récompenses : Les 5 premiers de chaque catégorie seront récompensés suivant le principe de la fédération UFOLEP.